

Compte rendu du conseil d'administration du Lundi 14 mars 2011

Etaient présents :

Mme FLOC'H, Provisoire – M. HOSNI, Provisoire-adjoint - M. CORNU, Provisoire-adjoint- M. COLLIN, gestionnaire- Mme LASSIETTE, Chef de travaux – Mme GUETTOU, CPE – M. JOSPIN, Mme CARON, M. HANSEN-LOVE, Mme BOUTIN, M. GONZALEZ, Mme LACROIX, Mme MONIN Personnels Enseignants – Mme EMERY, M. SIMIER Personnel ATOS – Mme DE LONGEVIALLE-MOULAI, Mme CHAYE-MAUVARIN, Mme JOUAN, Mme MORICET, Parents d'élèves – Mlle TOURE, Elèves - Mme MACIEL, représentant de la Commune – M. LIPINSKI, Représentant de la Région

Membres excusés :

Mme BOUCHEZ, Personnel enseignant - Mme CRASTES, Personnel enseignant - Mme GERNIGON, Personnel enseignant - M. HERACLIDE, Personnel ATOS - Mme GUYARD, Parent d'élèves - Mme STOLL, Parent d'élèves - M. TOURNIN, Représentant de la commune

- Adoption du CR du CA du jeudi 10 février 2011 : *adopté à l'unanimité.*
- Ordre du jour : *adopté à l'unanimité*

1. Compte financier 2010
2. Conventions
3. Voyages scolaires
4. Questions financières diverses
5. Questions diverses.

- **Compte financier 2010 :**

M. Collin donne la définition du compte financier, explique qu'il s'agit de l'exécution du budget 2010 voté en novembre 2009 et énumère les documents regroupés dans le « compte papier ».

Il présente ensuite le calendrier des échéances à respecter : le compte financier 2010 doit être transmis aux autorités de contrôle avant le 30 avril 2011 et déposé à la recette des finances avant le 30 juin 2011.

Le vote du compte financier par le CA consiste à arrêter le montant du budget exécuté en recettes et dépenses et à voter la répartition du résultat entre les différents services.

La présentation commence par le commentaire du budget exécuté permettant de dégager le résultat global ainsi que la variation du fonds de roulement, tous deux négatifs en 2010. Les variations sur le document « exécution du budget par nature », s'expliquent par des dépenses non prévisibles lors de l'établissement du budget : location du gymnase, achat d'équipements dans différents départements, etc...

Certains chapitres comme l'unité de formation par apprentissage (J81) sont obligatoirement équilibrés car ces services spéciaux ne sont pas autorisés à disposer de réserves et ne peuvent donc dégager un résultat.

Ensuite, des graphiques comparant les prévisions aux réalisations, tant en recettes qu'en dépenses, sont projetés afin de mesurer les écarts et de les expliquer.

Comparaison entre prévisions et réalisations budgétaires 2010 : Dépenses

Les écarts entre prévisions et dépenses sont notamment dus à des ressources affectées à la région qui sont connues après l'établissement du budget prévisionnel.

Répartition des dépenses par nature :

Restauration	33%
Pédagogie	27%
Entretien	11%
Viabilisation	10%
Autres charges	8%
Aides sociales	5%
Voyages	5%
Stages	1%

Comparaison entre prévisions et réalisations budgétaires 2010 : Recettes

Sources de financement :

Familles	36%
Région	31%
Divers	16%
Entreprises (taxe d'apprentissage + unité de financement d'apprentissage)	11%
Etat (Bourses + fonds sociaux)	6%

Le compte financier de l'exercice 2010 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **2 110 273.71 euros**.

Voté à l'unanimité.

Résultat :

Le résultat de l'exercice 2010 s'établit à - 18 506.25 € détaillé comme suit :

- - 57 967.87 € (dont une diminution du stock de fuel de 365.47 € et de 807.12 € des réserves utilisées à des achats immobilisables) pour le service général,
- + 15 653.14 € pour le service spécial J1 enseignement technologique,
- + 23 808.48 € (dont une diminution du stock des denrées de 3899.82 €) pour le service spécial R2 hébergement – restauration.

Réserves :

Les réserves disponibles au 31/12/2010 s'élèvent à :

- **145 223.43 €** pour le service général soit l'équivalent de 3,3 mois de fonctionnement,

- **15 653.14 €** pour le service spécial J1 enseignement technologique soit l'équivalent de 1.31 mois de fonctionnement,
- **89 411.70 €** pour le service spécial R2 hébergement – restauration soit l'équivalent de 1,54 mois de fonctionnement.

Mme Floc'h indique que pour l'utilisation d'une partie des réserves disponibles du service général, les besoins spécifiques de chaque discipline doivent être transmis par les chefs de département.

M. Collin présente ensuite des graphiques et tableaux détaillant l'évolution des résultats et réserves des différents services depuis 2005, les créances à recouvrer, les dettes à payer et la liste des reliquats de subventions. La présentation s'achève par une analyse comparée des disponibilités de trésorerie en 2009 et 2010 qui démontre les tensions constatées en début et fin d'année civile.

La ventilation du résultat de l'exercice 2010 est adoptée à l'unanimité.

- **DBM 2011 :**

Les DBM N°3 et 4 sont présentés pour information. Elles prévoient le financement de la sortie PPMS à Mantes et des classes d'eau, les subventions régionales pour le DMA, pour le remplacement d'extincteurs et des travaux de sécurité et le financement d'un ordinateur portable pour le projet Europe Ecole Education.

La DBM N°5 prévoit un prélèvement sur les réserves disponibles de 1800 euros pour l'achat d'un broyeur de déchets végétaux (service général) et 30 000 euros pour acheter une borne kiosque et abonder la ligne des réparations en cuisine (service spécial R2 du S.A.H.).

Il est en effet prévu d'installer deux bornes kiosques, une grande et une médium, pour permettre aux élèves et personnels de réserver et régler leurs repas. Les parents FCPE font remarquer qu'il a déjà été demandé un forfait cantine de 4 jours.

Le constat est unanime pour la suppression du forfait 2 jours, onéreux et inadapté.

La discussion reste ouverte pour la création d'un nouveau forfait, 3 ou 4 jours.

La décision budgétaire modificative (DBM N°5) de 31 800 euros pour 2011 est votée à l'unanimité.

- **Conventions :**

Une convention entre la société de production « Mandarin cinéma » et le lycée concernant la participation des élèves de BT musique à la bande originale du film « Phillibert » ***est votée à l'unanimité***. Cette société versera une recette de 800 euros au lycée, affectée à la section des BT musique, en contrepartie de la cession des droits d'exploitation de cette œuvre sur tous supports.

Une convention de partenariat entre les lycées JP Vernant à Sèvres et Santos Dumont à Saint Cloud donnant la possibilité aux élèves de BTS Gestion de revenir en formation initiale à Sèvres ou de retourner en formation en alternance au lycée Santos Dumont ***est votée à l'unanimité***.

Une convention de groupement comptable entre, le lycée Jean-Pierre Vernant à Sèvres, siège de l'agence, le collège de Sèvres et le collège la fontaine du roy à Ville d'Avray organisant le fonctionnement et le calendrier des opérations comptables prévue pour 1 an, renouvelable tous les ans, ***est votée à l'unanimité***.

- **Voyages :**

Un voyage scolaire en train des BTS CV du 12 au 14 septembre 2011 à Londres avec hébergement en Auberge de jeunesse pour un coût entre 160 et 210 euros par élève est *voité à l'unanimité*.

- **Questions financières diverses :**

Un don d'un parent d'élève d'un montant de 50 euros *est voité à l'unanimité*.

Dons du foyer socio-éducatif :

1. Complément de financement d'un ordinateur portable : 1293,46 euros (financement Europe Education Ecole + association des amis de Sèvres) est *adopté à l'unanimité*.

2. Don de 944 euros pour le projet de voyage Andalousie (500 euros pour le projet + 444 euros liés à la vente de gâteaux pour financer le projet) est *adopté à l'unanimité*.

- **Questions diverses :**

1) Question de la FCPE sur l'avancée des stages de remise à niveau en 2DE :

Réponse de M.Cornu : C'est en cours, des appels à candidature de professeurs ont été lancés. Ces stages pourront avoir lieu le samedi matin ou le mercredi matin. Cela pourrait aussi se faire ponctuellement dans certaines classes.

Question de la FCPE : Quels élèves ?

Les plus motivés et aussi ceux les plus en difficultés.

Question de M.Lepinski : Avec quels crédits ?

Il n'y a pas de crédits spécifiques, les professeurs seront payés en HSE.

Question de M.Jospin : Quelles seront les conséquences sur le personnel autre que les professeurs, ces stages ayant lieu le samedi matin ?

Cela ne se fera que sur les samedis d'ouverture habituelle du lycée.

2) Question de la PEEP sur l'estimation des résultats des bacs blancs en 1^{ère} et Terminales.

Réponse de M.Hosni : L'évaluation chiffrée des résultats globaux ou par classe des élèves n'est pas prévue comme ce fut aussi le cas les années précédentes.

L'objectif du bac blanc étant plutôt que de classer les élèves entre eux, de les préparer à l'examen , de les mettre en situation.

Question d'un parent : Comment sont décidées les dates des bacs blancs ?

Réponse de Mme Floc'h : En accord avec le personnel enseignant et le conseil d'enseignement.

Motion proposée par Mme Guyard déléguée parents FCPE (voir annexes) avec le soutien du représentant du conseil régional d'Ile de France et des professeurs délégués SGEN et SNES concernant les élèves inscrits au lycée et en situation irrégulière .

Cette motion demande la prise sous sa protection de ces élèves par le lycée.

M.Lepinski précise qu'une résolution en ce sens a déjà été votée en octobre 2010 par le conseil régional d'Ile de France.

La motion est proposée au vote :

Mme Floc'h précise que l'équipe de direction ne prendra pas part au vote par soucis de neutralité et devoir de réserve. Cependant les affiches de sensibilisation ont été autorisées dans le lycée et si la situation se présentait, l'administration ne manquerait pas d'accompagner et de protéger les élèves concernés avec les moyens dont elle dispose. Aucun élève dans cette situation signalé pour le moment au lycée.

Vote : 11 pour ; 7 abstentions ; 3 non votants.

3) Question des délégués professeurs SGEN /SNES sur la situation de Mme Zézima (professeur de textile dans la section Arts appliqués)

Intervention de M.Jospin :

Mme Zézima enseigne depuis de nombreuses années la spécialité « textile » dans les sections BTAA. Elle a même été recrutée pour enseigner dans cette spécialité au moment de la création de ces sections.

Comme prévu dans l'évolution du schéma des formations le BTAA est transformé en DMA ; cet enseignement spécifique nécessitera, à partir de l'année prochaine, d'être sur un poste à profil.

Lors du CA du 06/01/2005, les membres du conseil d'administration avaient exprimé le vœu de voir les professeurs du lycée reconduits dans leurs enseignements spécifiques au moment du changement du BTAA en DMA .

Mme Zézima a donc fait la demande de ce poste à profil selon la procédure classique. Ce poste lui a été refusé et attribué à une autre personne extérieure à l'établissement.

Elle ne serait donc plus en mesure d'enseigner cette spécialité.

Etant donné le poids de l'inspection sur les décisions d'attribution des postes à profil , Mme Zézima n'ayant jamais été inspectée , la nomination d'une autre personne sur le poste peut paraître arbitraire.

Réponse de Mme Floc'h :

Dans les sections BTAA , il n'y a que deux professeurs sur des chaires spécifiques, les autres étant sur des chaires arts appliqués polyvalents. Mme Zézima est dans le 2^{ème} cas. Sur les deux chaires spécifiques BTAA à la rentrée 2010 l'une était vacante, suite à la mutation de M Dorothee, l'autre était occupée par mme Chevance.

Avec la création du DMA, on aura deux postes de chaires spécifiques (un en céramique et un en textile) qui ont été mis au mouvement national : l'un sera occupé par Mme Chevance (spécialité céramique) professeur du lycée, l'autre laissé par un professeur nommé qui n'est pas de l'établissement. Mme Zézima reste donc sur un poste de chaires arts appliqués polyvalents.

L'affectation sur des chaires spécifiques est validée par une commission paritaire et le personnel de direction ne choisit ni ne nomme les professeurs.

Des actions peuvent cependant être menées en interne :


La direction essaie, autant que faire se peut, de donner satisfaction aux enseignants dans la demande de leurs services par la voie du conseil d'enseignement.

Un courrier des professeurs d'Arts appliqués en direction du rectorat, du ministère de l'éducation nationale, de l'inspection ainsi qu'un courrier spécifique de Mme Zézima de demande de révision d'affectation a été envoyé sous couvert du chef d'établissement.

L'ensemble des élus SGEN /SNES propose une motion (voir annexes) visant à demander la reconsidération de la décision de refus du poste à profil pour Mme Zézima .

Vote : 12 pour ; 8 abstentions ; 1 non participation au vote.

Fin de la séance : 20H30.

La secrétaire de séance	La Présidente
<p>A. LACROIX</p>	<p>P. FLOC'H Provisieur</p> 

Conseil d'administration

Du lycée Jean-Pierre Vernant

du 14 mars 2011

Vœu relatif aux jeunes scolarisés sans papiers

présenté par

le représentant du Conseil régional de l'Île de France

et la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)

au Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres

Considérant que les expulsions d'élèves étrangers - arrivés à leur majorité - contredisent le droit élémentaire de tout jeune de séjourner légalement dans le pays dans lequel il étudie, souvent depuis longtemps, et vont ainsi à l'encontre du droit à l'éducation,

Considérant que ces mesures mettent en péril l'avenir de ceux qui sont arrêtés en les arrachant à leurs études et qu'elles fragilisent à l'extrême celles et ceux qui ne disposent pas encore de papiers et sont, de ce fait, menacés d'arrestation à tout moment,

Considérant qu'au contraire, la scolarité de ces jeunes témoigne de leur réelle volonté de s'insérer dans la société française,

Considérant que l'arrestation et l'expulsion d'un ou d'une de leurs camarades de classe serait un traumatisme grave pour tous les élèves et les personnels de l'établissement,

Considérant qu'il serait incompréhensible aux yeux des jeunes dont la personnalité est en cours de constitution que les adultes chargés de leur formation intellectuelle et morale laissent se produire de tels actes sans réagir,

Considérant qu'inculquer aux élèves l'idée de la soumission à un ordre injuste serait une faute morale et un manquement aux obligations éducatives,

Le Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant déclare prendre ses élèves sans papiers sous sa protection, celle des personnels de l'établissement et celle de ses élèves,

Il invite les élèves concernés à se faire connaître dans les meilleurs délais afin d'étudier avec eux et leurs parents les mesures concrètes à mettre en place pour leur protection d'abord, pour leur régularisation ensuite.

Motion présentée par les élus SGEN/SNES : Révision de la décision concernant le refus du poste à profil pour Mme Zézima :

Contrairement aux engagements pris, la transformation du BTAA en DMA a pour conséquence de modifier la structure du service d'enseignement de Mme Zézima. Celle-ci perd en effet, la responsabilité de l'enseignement textile- tapisserie, bien qu'elle se trouve à quelques années seulement de la retraite.

Alors que Mme Zézima a été recrutée pour cet enseignement spécifique, cette décision apparaît comme un désaveu de son travail. Ses compétences sont pourtant unanimement reconnues et son engagement ne s'est jamais démenti.

Aussi les membres du CA réclament que l'affectation sur le poste à profil qui lui a été refusée soit reconsidérée.